



AUTORISATION PARENTALE et ACCOMPAGNEMENT (joueurs mineurs)

Article 2.14 du règlement général des compétitions

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Je soussigné (e) *

Responsable légal de :

Badiste mineur(e) du club de : (licence n°.....) engagé(e)

Sur le 5^{ème} **TOURNOI DE SIMPLE DU BCHAT, Salle J. LONGO, à TOURNON, 19 octobre 2024,**

le/la* place sous la responsabilité de :

M/Mme*.....

Personne majeure présente durant toute la durée du tournoi et dans la salle dans laquelle mon enfant joue.

J'autorise cette personne à prendre toute décision urgente (notamment sanitaire) pendant la compétition.

Je déclare que le badiste mineur(e) * est assuré(e) * pour la pratique de ce sport et je dégage le Badminton Club de l'Hermitage et du Tournonais et ses représentants de toute responsabilité en cas d'accident dont il/elle* pourrait être la victime ou la cause.

Lors de cette journée ; mon fils /ma fille* sera susceptible de jouer contre des adultes.

Date et signature :

**Rayer la mention inutile*

Document à remettre au juge arbitre en début de compétition.